



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Pierre-de-Colombier, le 29 septembre 2020

### **La préfecture prévoit la suspension prolongée du chantier**

Madame le Préfet de l'Ardèche nous a communiqué, hier, lundi 28 septembre 2020, son projet de prendre un arrêté préfectoral de suspension des travaux sur l'ensemble du site de construction, que nous appelons « Site Notre-Dame des Neiges ».

Cette décision, qui fait suite, selon plusieurs sources, à une intervention du ministère de la transition écologique, contredit de façon évidente les précédentes déclarations de la préfecture attestant le sérieux de l'instruction de notre dossier. En ce sens, elle est une décision purement politique, et nous la contestons.

À quoi ont servi les rencontres du groupe technique mis en place par la préfecture depuis le mois de juillet ? Les conclusions et le cahier des charges élaboré ne sont pas pris en compte par cette décision.

En cette période difficile économiquement, la perte infligée aux entreprises qui devaient reprendre le travail sur ce projet est profondément regrettable, et montre un défaut d'accompagnement par l'État des acteurs économiques les plus touchés en ce temps de crise.

Enfin, cette décision va à l'encontre de l'État de droit, et pénalise les personnes qui respectent le droit de la République Française. En ce sens, elle n'est pas de bon augure pour l'Ardèche et pour notre territoire.

#### **Contact presse :**

Frère Clément-Marie

Tél : 04 75 94 41 95

Courriel : [saint.pierre@fmnd.org](mailto:saint.pierre@fmnd.org)

#### **Plus d'information :**

Consultez notre site Internet : <https://fmnd.org>

Suivre le projet : <https://sitendn.fmnd.org>